

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2016

Etaient présents : Mrs VOISET Jean Maire, MUSSARD Frédéric, GOHIER Cindy adjoints, VIAUD Alain, BOUYER Stéphane, GAILLARD Jennyfer, LEGRAIS Jean-Pierre.

Absents : Mr THIBAUT Alain, Mme JUVIN Virginie (excusés), Mr GUÉNARD Jérôme.

ORDRE DU JOUR

- 1) Examen des plans relatif au projet de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes.
- 2) Révision des tarifs de restauration scolaire 2016/2017.
- 3) Indemnité de receveur municipal.
- 4) Compte rendu du programme d'accessibilité aux bâtiments publics.
- 5) Questions diverses :
 - a) compte rendu de visite de Mr Lelièvre expert-forestier (pour la partie Dommée)
 - b) Courrier de l'Evêché de Nantes
 - c) Téléphonie mobile
 - d) Vente de matériels de boulangerie
 - e) Concours des maisons fleuries
- f) Problèmes de déjections d'oiseaux sur bâtiments publics et locatif Froger
- g) Devis pour entretien de l'installation des cloches
- h) Réparations sur tracteur-tondeuse John Deer
- i) Travaux de voirie (curage fossés)

VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Mme Virginie JUVIN a donné pouvoir à Mme GOHIER Cindy.

Mr le Maire remercie Mrs Alain VIAUD et Jean-Pierre pour leur présence à la cérémonie de Bout de Forêt le dimanche 24 juillet dernier.

1) EXAMEN DES PLANS RELATIF AU PROJET DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA SALLE DES FETES :

Suite à la demande des élus au cours de la dernière réunion de conseil municipal, Mr MISERIAUX devait tenir compte des remarques suivantes pour le projet « **extension** » :

- * Diminuer la surface de la salle polyvalente pour arriver à une surface d'environ 170 M².
- * Voir le pignon avec les fenêtres de l'école (problème de lumière : il s'agit des toilettes).
- * Dans la salle polyvalente, intégrer un bar.

Sur la partie existante :

Prévoir hall d'entrée, office, local rangement, restauration scolaire et accueil périscolaire dans les 120 m² existants,

Le local technique (12 à 15 m²) devra être placé à proximité de l'office.

Supprimer quelques ouvertures : toutes les ouvertures devront être inaccessibles aux enfants (placées relativement hautes).

Une nouvelle ébauche a donc été réalisée proposant une extension de salle de 139 M² et tenant compte des modifications à faire sur la partie existante. Quelques observations sont faites concernant le manque de clarté dans la salle de restauration scolaire (prévoir un puits de lumière), il y a lieu d'agrandir le local technique qui pourrait faire office de plonge avec lave-vaisselle en réduisant le préau.

Mr le Maire est chargé de faire part de toutes ces remarques à l'architecte.

2 MARCHÉ GROUPEMENT DE COMMANDES RESTAURATION - REVISION DES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE 2016/2017 :

Le marché de restauration scolaire et de portage de repas à domicile arrivant à échéance au 31 août 2016, un nouveau groupement de commandes en vue de la passation de marchés de restauration scolaire et de portage de repas à domicile a été créé pour une durée de 4 ans.

Une consultation selon la procédure adaptée a été lancée le 11 mai 2016 auprès de 7 prestataires.

La date de remise des offres a été fixée au 13 juin 2016 à 17 h 30.

4 Candidats n'ont pas souhaité donner suite.

2 Offres ont été reçues dans les délais.

Après avis de la commission d'appel d'offres du groupement, le marché a été attribué à la Société Restoria.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de retenir le lot N° 1 : fabrication et livraison de repas en liaison froide : restaurants scolaires à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Mr le Maire à signer le marché.

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur une éventuelle augmentation des tarifs de restauration scolaire au titre de l'année 2016/2017 suite au groupement de commandes passé avec Restoria. En effet, les tarifs pratiqués par le prestataire de service sont les suivants :

- Repas maternelle..... 2.32 €
- Repas primaire..... 2.45 €
- Repas portage à domicile..... 5.32 €

Il invite donc les élus à se prononcer sur les tarifs de restauration qui s'appliqueront au 1^{er} octobre prochain.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal ayant pris connaissance des tarifs applicables par le prestataire de service Restoria au 1^{er} septembre dernier, décide de fixer les tarifs de restauration scolaire ainsi :

- Repas primaire enfant..... 3.35 €
- Repas portage à domicile..... 5.95 €

Précise que ces tarifs seront applicables sur la facturation des repas pris à partir du 1^{er} octobre 2016.

INDEMNITE DE CONSEIL A Mr PATISSIER : Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables ainsi que la délibération du conseil municipal en date du 1^{er} septembre 2015 fixant l'indemnité du receveur au taux de 75 %. Il y a lieu de fixer le taux de l'indemnité pour les travaux réalisés au cours de l'année 2016.

Compte tenu de ce qui précède, les membres du Conseil Municipal, par vote à bulletin secret par 6 voix pour et une contre, décident :

D'allouer l'indemnité de conseil à Mr PATISSIER Loïc pour les travaux de budgets réalisés au cours de l'année 2016,

Fixe le taux de l'indemnité à 75 % pour l'année 2016,

Donne pouvoir à Mr le Maire de payer à Mr PATISSIER ladite indemnité.

4) COMPTE-RENDU DU PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ AUX BATIMENTS COMMUNAUX : Il y a lieu de

programmer les travaux dans le temps afin que le cabinet ACCESMÉTRIE rédige un agenda d'accessibilité programmée qui préconise de planifier les travaux entre janvier 2017 et janvier 2020.

Le coût de la mise en accessibilité est de 37 350 € HT et concernent les bâtiments suivants : boulangerie (1340 €), cimetière (960 €), église (1370 €), mairie (1390 €), accueil périscolaire (2500 €), restaurant scolaire (10 250 €), salle des fêtes (16 320 €), toilettes publiques (3220 €) en sachant que la salle communale, le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire sont à exclure puisque les travaux de la salle sont programmés dans cette période-là et incluront bien évidemment l'accessibilité aux handicapés.

Par conséquent il y a lieu de définir par priorité les travaux à réaliser sur les 3 ans à venir.

Les élus conscients que la salle communale doit faire l'objet d'une réhabilitation avec extension, intégrant les services d'accueil périscolaire et de restauration scolaire jugent qu'il y a lieu de planifier ces travaux d'accessibilité pour 2018 (année de mise en service de ce nouvel équipement). A cela, s'ajoutera la mairie.

En 2017, il est prévu de programmer des travaux d'accessibilité sur la boulangerie et le cimetière et en 2019, les toilettes publiques et l'église feront l'objet de travaux rendant accessibles lesdits lieux.

Questions diverses :

a) compte-rendu de visite avec Mr LELIEVRE expert-forestier (pour la partie Dommée) : Suite à la visite de l'expert-forestier le 8 juillet dernier et ayant en charge le groupement forestier de Boisloup, Mr LELIEVRE s'engage à faire réaliser des travaux le long de la forêt sur la voie communale de la Jonchère. Il a été constaté que des portions de fossés et passages busés étaient obstrués aux intersections de la route et des chemins forestiers. Par ailleurs, il est aussi prévu un élagage des branches basses qui surplombent la route.

b) courrier de l'Evêché de NANTES : L'Evêché de Nantes a adressé un courrier à la mairie de Juigné stipulant que le mur de clôture jouxtant la cantine au 17 chemin des Ecoliers est abattu ; il sollicite la Commune pour participer en partie à la prise en charge des travaux représentant 300 €. Par ailleurs, l'immeuble est en vente au prix de 35 000 € net vendeur. La Commune est sollicitée pour acquérir ledit bâtiment.

Par principe, la mairie ne participera pas aux frais engagés par l'Evêché sur le mur de clôture ; la Collectivité n'intervient que sur son patrimoine évitant ainsi de créer des précédents qui contraindraient la Commune à accepter toute demande à venir ! Par ailleurs, l'idée d'acquérir cet immeuble n'est pas la volonté des élus ; l'objectif à terme étant de regrouper tous les services liés à l'enfance à la salle municipale de la Grée, qui va faire l'objet tout prochainement d'une réhabilitation totale avec extension pour accueillir ces nouveaux services.

c) téléphonie mobile : L'agent technique souhaitait qu'un portable soit mis à sa disposition ; par conséquent ces équipements ont été achetés chez ORANGE à Châteaubriant (pour services techniques, accueil périscolaire et restauration scolaire pour un total de 3 €). L'offre Orange Pro à 109.00 € HT par mois couvre la ligne mairie, la live box, l'abonnement internet et les 3 portables.

d) Vente de matériels de boulangerie : Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que le four utilisé précédemment pour l'activité « boulangerie » au 6, rue d'Anjou à JUIGNE-des-MOUTIERS a fait l'objet d'une offre de reprise par la société BOURMAUD EQUIPEMENT au prix de 4000.00 € net vendeur. En effet, il y a lieu de libérer les lieux de ce matériel d'autant que l'immeuble est désormais loué depuis le 1^{er} juillet 2016 à Mr & Mme CIVETTE Sébastien. Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal est d'avis de vendre l'actuel four référencé « CERVAP BONGARD 750-6/186 actuellement entreposé au 6, rue d'Anjou -ex-local boulangerie- à la société BOURMAUD EQUIPEMENT au prix proposé soit 4000.00 € net vendeur.

e) Concours des maisons fleuries : Evoqué lors de la cérémonie des vœux en janvier dernier, il avait été mis l'accent sur le fait que les habitants devaient s'impliquer davantage dans le fleurissement de leurs habitations pour rendre plus agréable notre village. La commission fleurissement ne s'étant pas réunie ; Mr le Maire a parcouru la commune et recenser les 15 meilleurs décors floraux.

En janvier dernier, 10 personnes avaient été récompensées.

L'ensemble des élus adopte la proposition de Mr le Maire de retenir 15 candidats au titre du fleurissement pour 2016.

Par ailleurs, il y aura lieu de revoir l'arrosage des fleurs pendant les congés d'été. Par ailleurs, Mr le Maire remercie les personnes ayant contribué à cette tâche ainsi que les élus ayant proposé leurs services.

Le Conseil Municipal charge Mr le Maire d'inscrire la Collectivité au concours départemental pour l'année 2017.

f) Gratification versée à un bénévole-stagiaire : Mr le Maire rappelle aux élus que pendant les congés d'été des services techniques, Mr Nolan DUPIN demeurant Chemin des Ecoliers à JUIGNE-des-MOUTIERS a assuré l'arrosage de tous les massifs fleuris communaux en compagnie d'élus.

Très assidu et ponctuel, ce jeune mériterait une gratification pour le temps passé entre le 11 et le 23 juillet 2016 à l'arrosage des fleurs. Par ailleurs, une convention de stage a été établie pour l'année scolaire 2016/2017. Il assurera 22 semaines de stage à la Commune de Juigné-des-Moutiers, aux services techniques.

Mr le Maire suggère de lui accorder plusieurs bons d'achats à faire valoir près du magasin de sports « Intersport » à Châteaubriant et invite les élus à se prononcer sur le sujet.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal considérant que le jeune Nolan DUPIN a assuré avec beaucoup de sérieux les tâches d'arrosage qui lui étaient confiées pendant les congés d'été de l'agent technique et compte tenu du stage qu'il va réaliser pendant 22 semaines, décide de lui octroyer la somme de 350 € (trois cent cinquante euros) sous forme de bons d'achats (Septembre 2016 : 50 €, décembre 2016 : 150 € et 150 € en juin 2017) établis par Mr le Maire à faire valoir près du magasin suivant :

INTERSPORT
Route de St Nazaire
Zone Vent d'Ouest
44110 CHATEAUBRIANT

La facture se rapportant à cet achat sera payé sur le budget communal, article 60636.
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

f) Problèmes de déjections d'oiseaux sur bâtiments publics et locatif Froger : De nombreuses déjections d'oiseaux (nids d'hirondelles) sont présentes à proximité de la mairie, sur le trottoir, sur le parking, sur la vitrine d'affichage, dans la cour de chez Mr & Mme Froger. Il faut absolument remédier à ce problème. Les élus chargent Mr le Maire de demander des devis près des entreprises STEPHAN, DELAUNAY et GREFFIER (de Grugé l'Hôpital) pour couvrir les rampants en PVC.

g) Devis pour l'entretien des cloches : Un devis a été établi par la société ART CAMP' pour des travaux de restauration des cloches pour un coût de 1260.00 € TTC. Le Conseil charge Mr le Maire de passer commande des travaux pour 2017.

h) réparation sur tracteur-tondeuse John Deer : Une première facture est parvenue en mairie pour la réparation du tracteur John Deer concernant le boîtier d'entraînement plateau coupe ; le mémoire se chiffre à 1 206.76 € TTC. Malgré cette réparation, le matériel est à nouveau en panne, maintenant il s'agit du démarreur. Le devis se chiffre à 493.00 € TTC. Doit-on faire réparer le tracteur-tondeuse. Le tracteur-tondeuse sera donc réparé près de AGRI HAUT ANJOU.

i) Travaux de curage de fossés : La Commune de St Michel-et-Chanveaux a réalisé ses travaux de curage de fossés sur sa partie communale située à « Ruigné ». L'entreprise PECOT pourrait intervenir sur la partie concernant Juigné pour du dérasement et du curage avec évacuation au prix de 1.26 € TTC le mètre linéaire. Ces travaux seraient à réaliser avant l'hiver. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux de voirie.

j) Aménagement sécuritaire : Les travaux de construction des murs seront achevés en fin de semaine. Un devis a été établi près d'Espace Emeraude pour la fourniture de lisses ; il se chiffre à 423.00 €. Le Conseil charge Mr le Maire de commander la marchandise. Par ailleurs, il faudra prévoir l'enlèvement des pierres stockées sur le terrain par l'entreprise Berthelot. Les conseillers souhaitent que le stock soit entreposé à la lagune.

Dès lors que tous ces travaux seront achevés, l'entreprise HERVE aura en charge de terminer l'émulsion sur les trottoirs afin d'envisager l'inauguration de ce chantier.

Divers : Cet été, un mariage a été célébré en mairie et il a été remis la médaille de la Commune sur laquelle est gravée les prénoms des époux ; Mr le Maire suggère de voir perdurer cette idée. Les élus ne sont pas opposés à cette suggestion.

Sentiers pédestres : Mr Jean-Pierre LEGRAIS a travaillé à l'élaboration de sentiers pédestres sur la Commune. Il présente ainsi sur écran 8 sentiers dénommés allant de 1 à 11 kms. Reste à négocier avec quelques propriétaires ou exploitants des portions de 2 ou 3 mètres de large de terrain pour permettre la concrétisation de ces sentiers. Mr le Maire se charge de rencontrer les propriétaires. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : mardi 18 octobre à 20 h.